

24 - Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial - Transformation du mode de gestion

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : Depuis 2010, la gestion de la Citadelle est confiée à un Etablissement Public constitué sous forme de Régie Autonome Personnalisée à double visage (Etablissement Industriel et Commercial pour les activités de billetterie, boutique... et établissement à caractère administratif pour les activités muséales). Les relations entre la Ville -propriétaire du Site, des collections muséales, employeur direct de 64 agents sur 78 postes et principal financeur- et la structure sont précisées dans une convention d'objectifs et de moyens.

Dans un contexte financier particulièrement contraint, qui implique pour l'ensemble des établissements publics liés à la Ville une diminution de leur subvention de fonctionnement, il convient pour préserver les capacités d'actions et les projets de la Citadelle (sources de son attractivité), de s'interroger sur son mode gestion.

Avec un budget de l'ordre de 5,5 millions d'euros, la Citadelle vit principalement de ses recettes propres pour 29 %, du mécénat privé lié aux projets pour 8 % et de la subvention municipale qui représente plus de 60 % de ses ressources.

Contrairement à d'autres établissements notamment culturels, les autres apports financiers publics (Etat, Région, Département...) restent très limités (2,5 % au total) et dans le contexte financier global, il est peu envisageable d'impliquer fortement les autres collectivités ou l'Etat dans le financement régulier de l'établissement.

Les différents statuts du site (SEM, Etablissement Public Industriel et Commercial...) et les différents modes de gestion n'ont pas diminué l'implication de la Ville dans la structure.

La Citadelle développe de nombreux projets et il importe de conserver les moyens de leur réalisation.

Les économies nécessaires sont à rechercher dans la gestion générale en accordant la priorité aux moyens destinés à accueillir le public, à proposer des activités et des expositions renouvelées dans les musées et sur le site :

- rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation,
- poursuite des expositions du Musée Comtois dans l'esprit du travail de cet été sur les forgerons de l'âme et avec l'ouverture de la nouvelle salle,
- poursuite du travail du Muséum sur la conservation des espèces et création pour 2016 d'un «BIOSPACE» consacrée à la biodiversité avec le soutien de GDF-SUEZ,
- la poursuite des travaux de patrimoine avec le lancement de l'étude sanitaire de l'architecte des Monuments Historiques pour définir le nouveau programme du CPER,
- la médiation culturelle renforcée avec le spectacle multimédia sur Vauban et l'histoire de la Citadelle, des interventions dans le cadre des parcours culturels à l'école, une signalétique à rénover...
- une programmation annuelle riche en événements et notamment l'été avec des balades nocturnes et des spectacles.

Dans ce cadre, une évolution structurelle visant à réduire les coûts généraux de la structure, à améliorer sa gestion et sa gouvernance a été étudiée. Trois hypothèses d'évolution du mode de gestion ont été examinées : le développement de l'autonomie de l'établissement (type EPCC), la transformation en établissement public à caractère administratif uniquement, la reprise en gestion directe par la Ville. Les deux premières hypothèses, supposant le maintien d'un établissement public, et donc d'une structure de

gestion autonome, ont été écartées car insusceptibles d'entraîner rapidement et durablement une diminution des charges de structure.

L'hypothèse d'une gestion municipale directe (en régie) plus favorable pour envisager une réduction significative des coûts de gestion a donc été retenue.

Cette évolution à court terme nécessite de mettre fin aux fonctions du Directeur général de l'établissement au 1^{er} janvier 2015. L'intérim est assuré par le DGAS Culture/Tourisme de la Ville en attendant le recrutement en interne d'un Directeur de la Citadelle sur un profil de Directeur/ administrateur territorial.

Dans un premier temps, le Directeur ainsi recruté sera mis à disposition de l'établissement pour en assurer la direction et préparer l'intégration dans les services municipaux.

La personne assurera ensuite la fonction de Directeur de la Citadelle - Patrimoine mondial, direction rattachée au Pôle Culture/Tourisme sous l'autorité directe du DGAS.

Les contours de la direction Citadelle reprendront à l'identique les contours de l'établissement actuel. L'organisation interne pourra bien sûr évoluer à la fois pour tenir compte de la mutualisation de moyens généraux et du renforcement des collaborations entre directions municipales.

Enfin, en l'absence d'un Conseil d'Administration spécifique, une instance de concertation et de validation des projets sera mise en place pour poursuivre la collaboration entre l'ensemble des partenaires présents au Conseil d'Administration actuel : collectivités, DRAC, association des amis des Musées...

Ce Conseil Scientifique et Technique de la Citadelle - Patrimoine mondial sera présidé par le Maire.

L'ensemble des projets et des programmes d'action du site lui seront soumis pour validation avant présentation en commission et en Conseil Municipal et mise en œuvre par la nouvelle direction municipale.

Le 4 novembre dernier le conseil d'Administration de l'établissement a validé ce projet à l'unanimité et supprimé le poste de Directeur général de l'établissement.

En cas d'accord, cette nouvelle gestion sera effective au premier semestre 2015.

Enfin, sous réserve de l'adoption du budget, le montant de la subvention allouée par la Ville à l'établissement pour 2015 s'élève à 3 104 940 €.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe d'une mutation du mode de gestion de la Citadelle impliquant la municipalisation de sa gestion et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout avenant à intervenir dans ce cadre.

«M. LE MAIRE : On a déjà eu l'occasion d'en parler entre autres avec Philippe GONON qui fait partie du Conseil d'Administration et à qui j'ai déjà donné toutes les informations, manifestement pas toutes. Vous voulez une précision peut-être ?

M. Philippe GONON : Non non.

M. LE MAIRE : Ah non, vous avez demandé la parole ?

M. Philippe GONON : Simplement bien sûr nous voterons ce changement de situation juridique sans état d'âme et simplement lorsque nous avons eu ce débat je vous ai dit les regrets que j'aurais à quitter ce Conseil d'Administration d'un établissement que nous aimons tant, vous et moi et sans doute d'autres.

M. LE MAIRE : Oui c'est vrai !

M. Philippe GONON : Et vous avez eu instantanément ce réflexe de nous proposer ce conseil scientifique, technique...

M. LE MAIRE : Oui on va le mettre en place !

M. Philippe GONON : ...et je voulais vous en remercier publiquement ce soir et vous dire combien nous apprécions...

M. LE MAIRE : N'en faites pas trop !

M. Philippe GONON : Non mais c'est une formule habituelle, comme cela nous pourrions continuer à parler d'accès, de télécabines, etc., etc.

M. LE MAIRE : Absolument !

M. Philippe GONON : En tout état de cause nous en sommes ravis !

M. LE MAIRE : Vous savez, j'aime bien ces conseils scientifiques où l'on se retrouve Majorité et Opposition parce qu'ici il y a souvent de l'Opposition mais dans ces conseils-là on est très souvent d'accord et on fait des choses constructives, comme d'ailleurs dans les commissions où cela se passe quand même globalement souvent bien, en tout cas dans les conseils à la Citadelle ça se passait bien donc j'ai pris l'engagement qu'il y ait un conseil scientifique. Il faudra qu'on le fasse, Monsieur le Directeur Général, vous y serez bien sûr conviés.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET. Simplement par rapport à la Citadelle je voudrais vous parler de Brest. Pourquoi Brest ? Pas simplement parce que le Maire est socialiste comme vous...

M. LE MAIRE : François CUILLANDRE.

M. Jacques GROSPERRIN : Simplement la métropole vient de signer un contrat de 19 millions d'euros avec un grand constructeur pour la réalisation d'un téléphérique qui passera au-dessus de la rivière, la Penfeld que vous connaissez peut-être, une rivière qui fait 15- 16 kilomètres. Ce téléphérique est la solution technique qui est apparue la moins coûteuse et ils estiment que cela mettra en valeur, comme je vous en ai parlé depuis un moment, et que cela deviendra une attraction touristique avec des aides de l'Etat en espérant que la suppression de l'éco-taxe ne remettra pas en cause sa participation ; ce sont leurs propos. Brest Métropole Océane table sur une enveloppe de 8 millions d'euros de subventions partagées entre l'Etat, la région Bretagne et le Conseil Général du Finistère, donc j'ai une suggestion à vous faire, Monsieur FOUSSERET. Vous connaissez du monde à Brest, au moins deux personnes, votre ancien directeur de la Communication qui est actuellement le directeur de la Communication de Brest Métropole Océane...

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Jacques GROSPERRIN : ...et un ancien directeur de la Citadelle encore, devenu Directeur Général de la SEMM Brest M. Vous qui allez concentrer tous les pouvoirs, prenez contact avec eux pour savoir comment cela marche, faites en sorte que ce qui se passe ailleurs, ce qui est possible ailleurs puisse l'être sur Besançon avec l'Agglomération de Besançon. Je suis de ceux et je le resterai pendant tout le mandat, persuadé que l'avenir de Besançon, le développement économique de Besançon passent aussi par un développement touristique et ce téléphérique il faudra y revenir, y réfléchir car faire un petit train ce n'est pas à la hauteur des ambitions d'une ville capitale.

M. LE MAIRE : D'abord Brest est une métropole, il y a quand même une différence avec Besançon en terme de moyens financiers et puis ce n'est pas du tout le même sujet. La métropole c'est beaucoup plus de 140 000 habitants mais je sais, écoutez j'en parle assez souvent avec François CUIILLANDRE que je connais parfaitement bien. Ce que je veux vous dire aujourd'hui c'est que d'abord la Citadelle n'est pas un lieu qui n'est pas visité, vous ne le savez peut-être pas encore mais on va battre certainement cette année le record de fréquentation de la Citadelle puisqu'on me parle de 290 000 visiteurs dont 260 000 payants, le problème n'est pas forcément là. Nous avons fait chiffrer un téléphérique évidemment il faut le savoir, mais on ne reviendra pas là-dessus, mais je le redis encore une fois quand même, ce projet que j'avais initié avec le constructeur Promogim dans les années 1992, 1993 -je ne sais plus exactement- a été combattu très violemment dans ce Conseil Municipal, on l'a fait échouer. Vous n'y êtes pour rien Monsieur GROSPERRIN mais ce sont vos amis politiques qui sont allés faire le siège de Maryvonne de Saint-Pulgent qui était à l'époque aussi une de vos amies à la Direction de l'Architecture à Paris, ce sont eux qui ont fait échouer. Peu importe on ne va pas revenir là-dessus, ce fut certainement une erreur.

Aujourd'hui vous savez, nous avons fait chiffrer le téléphérique, le coût est estimé entre 8 et 10 millions d'euros, sachant que ça deviendrait du transport et ce pourrait être aussi de la responsabilité de l'Agglomération. De plus, il y a un coût annuel de fonctionnement évalué entre 300 à 400 000 € par an. La question que l'on peut se poser en tant qu'élus responsables c'est : est-ce faut-il investir entre 8 à 10 millions d'euros pour aller à la Citadelle ? Sachant que le vrai problème qui se pose ce n'est pas l'été puisque les périodes d'été on a entre 80 et 100 000 visiteurs par mois. La marge de progression peut se faire dans les périodes au sortir et à l'entrée de l'hiver, c'est-à-dire au printemps et en automne. Nous avons étudié aussi l'ascenseur avec un problème qui est l'accès de l'approche de l'ascenseur par des véhicules ce n'est pas possible, il faut être de l'autre côté de la rivière. Je le dis solennellement, il n'est pas raisonnable aujourd'hui d'investir 10 millions d'euros dans un téléphérique pour aller à la Citadelle afin de permettre aux touristes en début et en fin d'été d'y aller effectivement. Il y a d'autres moyens dont un qui existe déjà et qu'il faut peut-être développer, c'est la ligne 17 qui monte à la Citadelle et qui effectivement a aussi un gros intérêt parce que, Monsieur GROSPERRIN, le téléphérique a un énorme inconvénient c'est que lorsque les touristes viennent à Besançon ils gareraient leurs voitures aux Prés de Vaux, ils iraient à la Citadelle et ils s'en iraient. Ils ne feraient pas vivre la Ville. Par contre, une ligne de bus qui part des Prés de Vaux et traverse la Ville, donne envie aux touristes en revenant de s'arrêter dans la Ville. Elle dessert, elle irrigue la Ville, donc d'une part elle permet aux touristes de traverser la Ville, de monter à la Citadelle, en revenant de s'arrêter et elle profite aussi puisque c'est une ligne supplémentaire l'été d'aller des Prés de Vaux au centre-ville. Vous êtes tous en train de dire qu'il ne faut pas augmenter les impôts et on est tous d'accord là-dessus, sauf que vous n'imaginez pas quand même que le fonctionnement de ce téléphérique va être «gratos» ! Est-ce que vous imaginez qu'en plus du coût du billet de la Citadelle qui est aux alentours de 9 ou 10 € -je n'ai plus le chiffre en tête- s'il faut rajouter 4 ou 5 € par personne, ne croyez-vous pas que ça va être dissuasif pour monter à la Citadelle ? Il vaut mieux prendre quand même me semble-t-il un ticket de transport en commun ! Donc moi-même je suis mal à l'aise puisque j'étais un partisan du téléphérique et je me suis battu pour en avoir un mais maintenant ce n'est plus raisonnable et ce qu'il faut c'est développer les transports en commun. J'en ai encore parlé l'autre jour à des constructeurs, je ne perds pas espoir, je pense que la solution serait peut-être des petits bus hybrides qui pourraient monter en électrique et redescendre rechargeant leurs batteries puisque le vrai problème, vous le savez, c'est la pente. S'il n'y avait pas de pente à la Citadelle il y a longtemps que l'on aurait mis des minibus électriques et le problème serait réglé... Alors ceux qui disent en voulant critiquer le Maire qu'il n'y aurait pas de citadelle sans pente, je leur dis qu'ils ne connaissent pas l'histoire de Vauban parce que la Citadelle d'Arras -Arras c'est une ville complètement plate, Neuf-Brisach complètement plate, Calais complètement plate- donc ceux qui veulent dire au Maire «mais qu'est-ce qu'il nous raconte il n'y aurait pas de citadelle si c'était plat» se trompent, il faut qu'ils révisent leur géographie et leur histoire de France. A l'origine, Vauban a créé des villes nouvelles sur un plan que l'on connaît bien, le meilleur exemple de ville nouvelle c'est Neuf-Brisach ou Longwy et vous verrez que Neuf-Brisach c'est parfaitement plat, je referme donc la parenthèse. Et je redonne la parole pour une deuxième fois à Jacques GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET. Pourquoi ce qui se fait ailleurs ne pourrait pas se faire à Besançon ? C'est la première question...

M. LE MAIRE : Je viens de le dire !

M. Jacques GROSPELLIN : Oui j'ai entendu. Au-delà des engagements de l'Etat sur lesquels on ne reviendra pas, sur la longue litanie, on pourrait le dire, certains l'ont utilisé beaucoup à d'autres moments où à d'autres époques lorsque ce n'était pas dans cet ordre-là. Lorsque vous parlez de faire la gratuité pour monter le téléphérique, moi je le prends à Paris, lorsque vous montez au Sacré Cœur, vous payez le ticket. Pourquoi la gratuité ? Troisième point : vous imaginez une entrée de ville avec ce type de visuel ? Ça apporterait quand même autre chose que ce que l'on rencontre actuellement. Vous n'êtes pas responsable je vous l'accorde également mais je pense qu'à un moment donné il y a une vraie réflexion à avoir. Quatrième point, vous avez raison de le dire, il y a une responsabilité de nos anciens, moi j'étais de ceux aussi qui étaient d'accord avec vous parce que je pense qu'il est important de donner autre chose que des petits bus ou un petit train, c'est un peu misérable, vous me l'accorderez ! Et cinquième et dernier point, rien n'empêche de monter à la Citadelle en téléphérique et de redescendre avec un parcours touristique parce que si j'ai bien compris, ce dont vous avez peur c'est qu'ils ne déambulent pas à l'intérieur de la Ville mais il est quand même plus facile de déambuler à l'intérieur de la Ville en descendant d'un endroit qu'en montant un autre endroit, voilà merci.

M. LE MAIRE : Ce que vous n'avez pas bien compris c'est que s'il faut justement que cela soit payant, si l'on rajoute 3 € de téléphérique aller et retour par exemple pour une famille de 4 ça fait 12 € de plus et cela va coûter plus cher au porte-monnaie... non ce ne sont pas les touristes, quand vous montez là-bas vous ne pouvez pas dire «les touristes payent, les Bisontins ne payent pas». Non Monsieur GROSPELLIN, écoutez, je vous ai donné la parole, je ne vous ai pas interrompu, simplement ce n'est pas rentable et attention à ce que vous dites. J'affirme aujourd'hui ici que pour le commerce au centre-ville, pour l'intérêt du commerce il faut que les touristes passent en ville. Et en plus, je le répète, c'est pendant la demi-saison que nous nous posons cette question, le reste du temps la Citadelle est pleine et je l'affirme aussi aujourd'hui encore une fois il serait déraisonnable d'investir 10 millions pour un outil de ce type-là, je dis, j'affirme qu'il y a mieux à faire avec 10 millions d'euros. Voilà, c'est un choix, vous n'êtes pas obligé d'être d'accord.

M. Julien ACARD : Et je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire, on va saluer cette décision. Simplement un petit mot pour pointer les contradictions de M. le Sénateur GROSPELLIN qui nous expliquait tout à l'heure qu'1,40 € de parking c'était trop cher, que c'était insoutenable, etc., nous sommes d'accord avec vous, nous nous le disons et ce qui est assez rigolo c'est que quand vous expliquez que les socialistes sont des gens qui sont déconnectés de la réalité, cela me fait sourire que vous proposiez que la Citadelle soit à 8 €, que le téléphérique soit à 4 € et qu'en plus de cela vous proposez encore qu'ils prennent un petit train touristique, je trouve cela assez rigolo, voilà.

M. Thierry MORTON : Je voulais rappeler que la Citadelle est accrochée au cœur de ville et que le principe même d'une Citadelle c'est qu'il faut pouvoir y accéder et que c'est justement au départ un bâtiment ou un monument qui est imprenable donc l'amener avec un téléphérique, poser les gens comme cela au milieu de la cour et ensuite ils remontent en téléphérique et ils repartent, je trouve que c'est -comment dire- un peu inconséquent par rapport à ce que représente ce lieu, l'attrait qu'il représente aussi. La découverte au fur et à mesure qu'on y accède, on découvre différents paysages de la Ville et cela fait partie du cheminement touristique que de pouvoir admirer au fur et à mesure de l'accès au sommet de la Citadelle tous ses attraits, ses atouts. Mettre là une espèce d'autoroute volante au-dessus d'un monument comme cela me paraît un peu déconnecté du principe mais aujourd'hui, en plus des transports utilisés, on va vers des modes doux et ainsi de suite.

M. LE MAIRE : Il va y avoir un nouveau système pour aller à la Citadelle parce qu'il y a un dynamique marchand de vélo qui est situé en bas de la Citadelle. Il va louer des vélos, vous pourrez même monter en vélo électrique là-bas, électrique, ça monte, ça fonctionne -je n'ai pas encore essayé- mais on pourra donc même aller louer un vélo électrique au pied de la Citadelle pour y monter.

M. Pascal BONNET : Oui je crois que M. MORTON a posé la question de fond. C'est vrai que la Citadelle par définition est inaccessible et en même temps notre objectif en tant que Ville de Besançon c'est de la rendre accessible au tourisme donc tout le débat est là. On aura toujours des avis divergents là-dessus. Je ne vais pas reprendre tout le débat, on en a parlé en commission, il y a ce label UNESCO et

notre objectif est d'attirer les touristes et je voudrais répondre à M. ACARD que justement on ne peut pas comparer les tarifs de stationnement pour les Bisontins au quotidien aux tarifs payés par les touristes parce qu'ils ne vont pas payer tous les jours le téléphérique, ce n'est pas du tout du même ordre, je crois qu'il faut raisonner en fonction des sujets que l'on aborde.

M. LE MAIRE : Ecoutez, honnêtement est-ce qu'un lieu qui reçoit presque 300 000 visiteurs par an est un lieu vraiment inaccessible ? Je vous réponds : non, il n'est pas inaccessible, il y a des difficultés d'accès liés à sa position. Vous savez, les Franc-Comtois font toujours du «french country beaching» ou du «Besançon beaching», mais est-ce que vous savez que c'est quand même un des lieux les plus visités, en dehors des monuments nationaux type Versailles, Chambord, Chenonceau, le Mont Saint-Michel, la Tour Eiffel, est-ce que vous savez que la Citadelle est je crois dans les 10 sites les plus visités de France. 260 000 entrées payantes et le reste 290 000 ce sont les gens qui sont rentrés dans la Citadelle mais dont certains n'ont pas payé. Donc je crois quand même que c'est un site qui n'est pas du tout inaccessible et qui est un des plus visités de France, en tout cas de Franche-Comté, c'est sûr.

Cela dit on va peut-être arrêter là-dessus. On passe au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (les membres du CA de l'EP Citadelle n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. MORTON, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, Mme THIEBAUT, M. GONON et M. CROIZIER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.